

SOMMAIRE

n° 222 - juillet-août 2013



4-5 **En bref**

6-11 **Dossier**

→ **le canal du Midi au cœur du projet Aude 2030**

12 **Environnement**

→ **sorties nature : découvrons la nature [ENS]emble !**

13 **Jeunes**

→ **Audevant les Jeunes : trois axes pour le plan d'action**

14 **Tribunes**

→ **Opinion des partis politiques**

15-16

L'agenda de l'été



ÉDITO

Le Canal, notre bien commun

Cœuvre - plus qu'ouvrage - d'un ingénieur du génie civil à l'imagination débordante, le Canal du Midi serpente dans l'Aude en un trait fluide.

Il relie la Méditerranée aux plaines lauragaises. Il unit Corbières et Minervois dans une même passion de la vigne. Il participe à l'irrigation de nos champs de céréales dans un système performant de réseaux secondaires. Il contribue à l'attrait touristique de notre département en promenant les plaisanciers tout comme les cyclistes ou les randonneurs.

Aujourd'hui, le Canal est malade ! Malade d'un chancre coloré qui ravage ses platanes qui lui donnent l'ombre de leurs feuilles et sa parure majestueuse. Malade d'un manque d'investissement, pour ne pas dire d'un abandon, pendant de trop nombreuses d'années.

Avant qu'il ne soit trop tard, nous avons décidé de nous porter à son chevet. Comme pour tous les cas difficiles, c'est d'une équipe pluridisciplinaire dont le patient a besoin. Nous allons activer des partenariats avec l'ensemble des pouvoirs publics. Le Canal du Midi mérite bien son "union sacrée".

Avec les intercommunalités qu'il traverse, avec VNF qui en a la charge, avec la Région dont il est l'un des atouts indéniables, le Département engage deux chantiers favorisant un nouveau départ pour le Canal du Midi : la replantation de nouvelles essences résistantes et la création d'une voie verte le long de son tracé.

Ainsi, nous renforcerons son attrait touristique, qui rejaillira dans toute l'Aude. Nous en ferons un moteur de l'activité économique. Nous confirmerons qu'il est l'un de nos bijoux, lui ayant valu l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité ; qu'il est notre bien commun !

André Viola,
Président du Conseil général de l'Aude



Ce logo signifie que l'action Audevant concernée est en cours ou en projet.

DES IDÉES, DES SUGGESTIONS ? ÉCRIVEZ-NOUS

PERSPECTIVES
Le magazine du
Conseil général de l'Aude

Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne Cedex 09
04 68 11 68 20
perspectives@cq11.fr

Imprimé sur
du papier
provenant de
forêts gérées
durablement



Tirage : 173 500 exemplaires
ISSN 0985-2247

Directeur de la publication : André Viola

Directeur de la communication :

Yvon Le Gall

Rédaction : Jean-Didier Carré, Anick Noé,
Yvon Le Gall, avec l'aide des services du
Conseil général

Mise en page : Mireille Laurier, Charline
Hacene, service communication

Impression : IPS Imprimerie

Distribution : La Poste

Crédit photos : service communication,
services du Conseil général de l'Aude,
Ville de Narbonne, Chambre de
commerce et d'industrie de Narbonne
Comité Départemental du Tourisme
Château Saint-Jacques d'Albas

Le canal dans Aude 2030



Actuellement, la fréquentation du canal induit des retombées économiques moyennes de 60.000€ par an, par km. Elles sont trois fois supérieures dans les départements qui l'ont aménagé.

Le Schéma départemental d'aménagement et de développement durable du territoire s'intéresse à la fois à la ligne d'eau, à ses rives, aux ports et à l'arrière-pays du canal.

→ planifier et mettre en œuvre la replantation des arbres. Il y en aura 24 000 dans l'Aude. Bien avant tous les autres, le Département vient d'en mettre en couveuse dans ses pépinières. Sans arbres, le canal perdra en effet non seulement son décor extraordinaire mais aussi son classement au patrimoine mondial.

→ accroître raisonnablement la fréquentation : voies vertes le long du canal (y compris les rigoles, les canaux de Jonction et de la Robine), haltes, interconnexions avec les chemins de randonnées. La continuité interrégionale des voies vertes permettrait à terme d'intégrer la Vélo Route européenne qui se préfigure de l'Atlantique à la Méditerranée. Le canal du Midi compte onze ports, qui

pourraient servir de supports à une activité touristique fluviale plus importante.

→ le retour d'une navigabilité économique en lien notamment avec le développement de Port-la-Nouvelle comme base étendue d'exportation des céréales.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

→ L'aménagement de la voie verte : 25 millions d'euros (150 000€ / km de voie).

→ La replantation des arbres : 200 M€ sur 20 ans (inclus l'abattage, la replantation et l'entretien sur cinq ans des plantations. Ce montant concerne l'intégralité du linéaire du canal.

80 % du linéaire se trouve en région Languedoc-Roussillon et 70 % dans l'Aude. Le plan de financement prévoit à l'heure actuelle la répartition suivante :

Narbonne, un port

Dans son schéma de développement départemental, le Conseil général et ses partenaires ont inscrit leur volonté de faire des canaux, au-delà de leur simple beauté comme décors, des espaces de création de richesse.

Exemple à Narbonne.

Narbonne est traversée par le canal de la Robine, colonne vertébrale de la cité que jouxte un patrimoine exceptionnel désormais mis en valeur par la piétonisation de la promenade des Barques.

Le schéma départemental Aude 2030 porte précisément cette intention de créer une véritable économie du patrimoine, bâtie sur des emplois non-délocalisables par nature et dont les retombées économiques profiteraient aussi à la gastronomie, aux vins, aux fêtes, etc.

La ville de Narbonne porte ainsi un projet d'aménagement de son entrée Est : 50 hectares de parc paysager en rive droite du canal de la Robine et 16 hectares de zone urbaine en rive gauche, où sera implanté le futur musée de la Romanité.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle finance une étude de faisabilité pour intégrer au projet rive droite un port fluvial, et rendre ainsi à Narbonne sa vocation portuaire.

Il permettrait d'accueillir dans de bonnes conditions les plaisanciers du canal du Midi et de proposer aux habitants un anneau permanent pour leur embarcation. De nouveaux services pourraient voir le jour : une navette fluviale entre le nouveau quartier et le cœur de ville qui orienterait les touristes vers le centre, des bateaux-promenade... ■



- 1/3 État
- 1/3 Mécénat
- 1/3 Collectivités Territoriales dont la Région, sur la base d'une participation de 1,5 M € par an (selon dépenses effectives). Reste à charge du Département et des intercommunalités à parité : 20,955 M €.

La participation des intercommunalités dépend du nombre de kilomètres de canal sur leur territoire.

*Zone d'étude d'implantation
du projet.*

*Quartier des berges
de la Robine*

LE CALENDRIER

2013-2014 :

- étude de faisabilité de la voie verte

2013-2033 :

- arrachage des platanes et replantation des arbres
- réalisation de la voie verte ■

